



Document unique de programmation 2025-2027

Synthèse

Le document unique de programmation (DOCUP) est le plan d'activité de l'Agence. Il concentre les ressources disponibles sur les priorités politiques tout en maintenant l'engagement en faveur d'objectifs à plus long terme. Le DOCUP établit nos objectifs pluriannuels pour la période 2025-2027 en fonction des tâches et des responsabilités décrites dans le [règlement de l'AUEA](#), qui est à la base de notre mission. Partant de sept objectifs à plus long terme, le programme de travail annuel 2025 fixe des objectifs annuels autour de 15 activités et alloue les ressources en conséquence.

Contexte de la mission de l'AUEA

Nous encourageons une approche harmonisée en matière de protection internationale qui respecte pleinement les droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Notre mission est de soutenir l'implémentation du régime d'asile européen commun (RAEC), un cadre juridique et politique conçu pour garantir des normes cohérentes et uniformes pour les personnes en quête d'une protection internationale dans l'ensemble de l'UE.

Plus concrètement, nous:

- coordonnons et renforçons la **coopération** pratique et l'**échange** d'informations sur l'asile et l'accueil entre les États membres;
- promovons le droit de l'Union et des **normes** opérationnelles en matière d'asile et d'accueil;
- assurons la **convergence** des procédures de protection internationale, des conditions d'accueil et de l'évaluation des besoins en matière de protection au sein de l'Union;
- **contrôlons** l'application du droit et des normes de l'Union européenne;
- fournissons une **assistance** opérationnelle et technique **aux États membres**;
- soutenons les États membres dans la mise en œuvre de programmes de **réinstallation** et d'**admission humanitaire**;
- dispensons des **formations** à l'intention de nos experts et des fonctionnaires des États membres;
- fournissons un **renforcement des capacités** aux pays tiers partenaires.

En 2022, notre [mandat](#) a été révisé et renforcé afin de consolider les perspectives d'une politique d'asile commune en Europe. Avec l'adoption des derniers textes s'inscrivant dans le

cadre du pacte sur la migration et l'asile (le «pacte») en 2024, nos tâches ont évolué davantage. Le pacte est un ensemble de nouvelles règles relatives à la gestion des migrations et la réforme du RAEC. Ses instruments législatifs requièrent des changements ou des innovations qui nécessitent une contribution active de l'AUEA. Nous nous efforcerons donc, au cours des prochaines années, de fournir les services et outils prévus dans le pacte, et nous nous attacherons à en permettre la mise en œuvre effective par les États membres.



Figure 1. [Les instruments législatifs du pacte qui sont entrés en vigueur en juin 2024.](#)

Plus précisément, nous réviserons nos lignes directrices, nos modules de formation, nos outils et nos produits existants en matière d'asile et d'accueil et les adapterons au pacte. Nous ré-examinerons certaines normes opérationnelles et certains indicateurs et en élaborerons de nouveaux, le cas échéant.

Les nouvelles tâches et activités découlant du pacte ont des répercussions importantes sur la charge de travail pour la période 2025-2027. Nous prévoyons une augmentation de 100 postes d'agents contractuels au cours de cette période afin de faciliter la mise en œuvre du pacte.

Dans le même temps, nous devons supprimer progressivement, d'ici à 2026, un total de 90 postes opérationnels à court terme, octroyés à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Nos activités font donc l'objet d'une redéfinition régulière des priorités, guidée par le conseil d'administration.

Nous évoluons dans un contexte international en pleine évolution avec «divers acteurs internationaux assumant de nouveaux rôles, souvent plus conflictuels»¹ nous devons être prêts à réagir et à réaffecter les ressources lorsque la situation l'exige, par exemple en cas de nouvelles pressions ou urgences.

¹ [Rapport de prospective stratégique 2023 \[COM\(2023\)376 final\]](#).

Plan d'action 2025-2027

Parmi les priorités majeures, nous préparerons la mise en œuvre complète du pacte à partir de la mi-2026 et le déploiement de notre [mandat de suivi](#). Cela implique d'évaluer systématiquement le degré de préparation des États membres et leur capacité à relever les défis en matière d'asile et d'accueil² au moyen d'une [méthode de suivi](#) tournée vers l'avenir, complète et collaborative. Cette approche permettra d'identifier et de partager les bonnes pratiques, tout en mettant également l'accent sur la résolution des lacunes et des défis futurs. Dans les deux cas, cela nécessite la poursuite d'une coopération étroite avec la Commission européenne et les États membres.

Assistance opérationnelle et technique



Nous continuerons de fournir une assistance opérationnelle et technique aux États membres dont le régime d'asile ou d'accueil est soumis à des pressions disproportionnées ou est confronté à des défis migratoires disproportionnés, ainsi qu'en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs obligations au titre du RAEC.

Un [catalogue répertoriant les interventions opérationnelles](#) permettra de faciliter les consultations avec les États membres concernant le soutien opérationnel en faveur de leurs systèmes d'asile et d'accueil. Notre assistance sera définie sur la base d'évaluations des besoins, en tenant compte des tendances des arrivées liées à l'asile et des itinéraires de migration. Ce soutien sera formalisé par un [plan opérationnel](#) décrivant les mesures de soutien convenues entre le directeur exécutif et l'État membre ayant besoin d'une assistance.

Nous continuerons d'améliorer notre cadre de soutien opérationnel, en mettant l'accent sur le renforcement de nos capacités de préparation, de planification d'urgence et de réaction rapide, ainsi que sur l'amélioration du déploiement de personnel pour les opérations sur le terrain dans les États membres.

Les interventions opérationnelles comprendront des stratégies d'entrée, de durabilité et de sortie solides qui nous permettront de réagir à temps, d'apporter un soutien efficace et de nous retirer progressivement et durablement lorsque la pression sur les systèmes nationaux d'asile et d'accueil aura diminué.

Dans le cadre des réponses que nous apportons aux besoins critiques et aux événements imprévus, nous consulterons et coopérerons avec d'autres acteurs sur le terrain, afin de garantir une approche complémentaire et de maximiser notre valeur ajoutée.

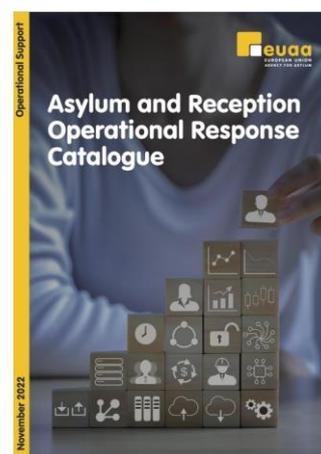


Figure 2: Catalogue des réponses opérationnelles de l'AUEA

² Article 14, paragraphe 1, du règlement de l'AUEA.

Nous soutiendrons également les pays de l'UE+³ dans le domaine de la réinstallation et de l'admission humanitaire, notamment par le biais d'actions de soutien sur mesure.

Connaissance de l'asile et suivi du RAEC



L'utilisation de nos produits par les autorités nationales permet de prendre des décisions rapides, précises et de plus en plus convergentes en matière de protection internationale et garantit des conditions d'accueil appropriées dans l'ensemble de l'Union.

Les **informations** et **orientations** concernant les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile seront étoffées, rendues plus accessibles et mises en avant.

Nous continuerons d'élaborer des **analyses** qualitatives et quantitatives sur l'asile et l'accueil, et de fournir des rapports d'**alerte précoce** et une **connaissance de la situation** en temps réel, des prévisions en matière d'asile en vue de faciliter la prise de décision dans les États membres. L'accès à notre portefeuille analytique sera amélioré davantage grâce à des portails internet et à des bases de données. Le [rapport annuel sur la situation de l'asile](#) qui, à compter de 2025, sera publié dans un format beaucoup plus rationalisé et analytique que les années précédentes, fournit une analyse complète et qualitative de la situation de l'UE en matière d'asile.



Figure 3: Rapport 2024 sur la situation de l'asile

Afin d'encourager la convergence, nous continuerons à faciliter la coopération et l'échange entre les professionnels, la société civile et les membres des juridictions, en mettant l'accent sur les orientations communes, les bonnes pratiques et les solutions, et en garantissant l'engagement dans l'ensemble des pays de l'UE+. Nous continuerons à améliorer l'utilisation de nos guides pratiques et de nos outils, en les adaptant aux exigences du pacte.

À partir de 2025, nous mettrons en œuvre le mécanisme de suivi de l'AUEA au moyen de deux exercices pilotes. Le mécanisme permettra de superviser l'application opérationnelle et technique du RAEC dans les États membres au moins une fois tous les cinq ans. En outre, au cours de cette période, nous effectuerons au moins un exercice de surveillance thématique, axé sur des aspects spécifiques ou thématiques du RAEC dans tous les États membres. Le mécanisme entend répondre aux défis actuels et futurs et vise à améliorer le fonctionnement général des systèmes d'asile et d'accueil.

³ Les 27 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Formation et développement professionnel



Afin de veiller à ce que le personnel travaillant dans le domaine de l’asile et de l’accueil comprenne et applique efficacement les normes et bonnes pratiques, nous continuons à développer nos efforts de formation et de renforcement des capacités en vue de soutenir les autorités nationales.

Nous continuerons à recenser les besoins en formation et à mettre en place des activités dans ce domaine, notamment dans le cadre des plans opérationnels signés avec les États membres soumis à une pression disproportionnée. Nous nous emploierons à renforcer la coopération et les échanges avec les États membres en matière de formation et de développement professionnel. Nous continuerons également à former les fonctionnaires et renforcer les capacités en dehors de l’Europe. Notre aide à la formation dans les pays tiers partenaires s’inscrit dans le cadre de notre [stratégie de coopération extérieure](#). Notre [rapport annuel sur la formation](#) fournira une nouvelle fois une mise à jour complète des résultats obtenus chaque année, notamment en 2025 et au-delà.

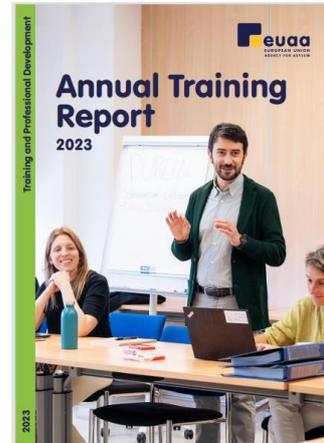


Figure 4: Rapport annuel de l’AUEA sur la formation, 2023

Nous sommes confrontés à une mission importante qui consiste à adapter les différents modules du programme européen sur l’asile aux instruments législatifs du pacte et à fournir une formation actualisée aux professionnels. Par conséquent, nous travaillerons à la conception, à l’élaboration et à la mise en œuvre du programme européen actualisé de formation en matière d’asile, en implémentant une approche par étapes qui accorde la priorité aux besoins de formation des autorités nationales des États membres les plus urgents. Ce faisant, nous poursuivrons notre collaboration avec les principales parties prenantes dans le but de renforcer une communauté de pratique pour les agents et les formateurs en matière d’asile et d’accueil.

Bien que les modules soient conçus en coopération avec les autorités nationales et ciblent des besoins identifiés, leur intégration dans les programmes de formation nationale reste une priorité. Nous œuvrerons à ce que la majorité des pays de l’UE+ continuent d’utiliser les modules du programme dans la formation de leurs fonctionnaires nationaux.

Pour garantir une couverture élargie et une plus grande durabilité de nos interventions en matière de formation, nous nous emploierons à élargir la réserve de **formateurs** qualifiés dans les administrations nationales.

Afin de favoriser davantage la convergence entre les États membres dans la mise en œuvre du RAEC, l’**Académie de l’AUEA** jouera un rôle crucial en tant que prestataire accrédité d’enseignement complémentaire et supérieur. Elle mettra l’accent sur la provision de formations de qualité élevée et l’élargissement de son offre de formation, en délivrant des certifications reconnues dans l’UE et au-delà.

En outre, conformément à notre [stratégie de formation et d’apprentissage](#), et sur la base des retours d’information de nos utilisateurs, nous continuerons d’améliorer l’expérience de

formation et d'apprentissage en intégrant des technologies innovantes et des approches pédagogiques.

Activités horizontales



L'Agence continuera d'accorder la priorité à des systèmes de gouvernance solides, à une main-d'œuvre qualifiée et engagée, à la résilience de son contenu numérique et au respect des droits fondamentaux dans toutes ses activités.

Nous nous efforcerons de nous aligner sur les objectifs de durabilité à long terme de l'UE, en mettant l'accent sur la dimension environnementale.

Conformément à la [stratégie de coopération extérieure](#), le développement des capacités des pays tiers et le renforcement du dialogue bilatéral avec la société civile constituent des priorités supplémentaires.



Figure 5: Stratégie de coopération extérieure de l'AUEA en 2023

